



Pôle enfance · éducation · culture

www.porte-de-savoie.fr

periscolaire@porte-de-savoie.fr



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

2023 · 2024



Pôle enfance · éducation · culture

94, place de la mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél. 04 79 28 17 04
periscolaire@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr
> Accès au « Portail Familles »

Responsable Pôle :
Marie-Ange LE CERF

Heures d'ouverture du bureau

mardi et mercredi
de 13h30 à 17h30
jeudi de 13h30 à 16h30
Fermé le vendredi

**Permanence téléphonique
pour renseignements
aux heures d'ouverture
du bureau**

Édition Aout 2023

CONCEPTION :
Virginie Guyony
Couverture : Guillaume Giner
indélébile.net

Diffusé en version numérique
et imprimé en France en 50 exemplaires
sur papier certifié PEFC



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

CCCS

Communauté de Communes
Cœur de Savoie

CAF

Caisse d'Allocations Familiales de La Savoie

SDJES

Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

PMI

Protection Maternelle Infantile

Édito



Chers parents,

L'été s'achevant, nous avons le plaisir de nous retrouver pour une nouvelle année scolaire que je souhaite enrichissante et empreinte de réussites pour vos enfants.

Pour cette rentrée, l'équipe du Pôle Enfance Éducation Culture, composée de 14 agents accueillera avec grand plaisir vos enfants lors des temps périscolaires. Nous attachons une attention particulière à ces temps charnières qui doivent être des temps de socialisation et d'enrichissement. Nos objectifs ont été détaillés dans notre projet éducatif qui a été approuvé en septembre 2022 et que vous pouvez librement consulter.

Je ne peux m'empêcher à travers ces lignes de revenir sur la kermesse de nos services qui pour la première fois a rassemblé plus de 200 enfants le 16 juin dernier. Cette manifestation qui fut un réel temps fort, a été appréciée de tous et reflète le dynamisme de nos animateurs. Bien entendu, elle sera reconduite en 2024.

Cette année marque le renouvellement de notre marché de restauration scolaire. Parmi les 2 entreprises ayant soumissionné, la société Leztroy avec qui nous travaillons depuis 2018 a été retenue, la sélection étant effectuée selon différents critères portant sur les prix, la qualité et l'attention portée aux problématiques de développement durable. La société Leztroy basée à Serrière en Chautagne propose depuis 2008 des menus élaborés à base de produits bruts, issus en priorité de l'agriculture biologique et des circuits courts. La qualité de ses prestations fait l'unanimité.

Le contexte inflationniste qui perdure impacte directement notre budget d'autant plus que les produits alimentaires subissent une inflation plus élevée que la moyenne. En dépit de ce contexte, nous avons choisi de maintenir les tarifs de la prestation restaurant scolaire tout en préservant sa qualité de service. S'agissant des autres prestations, la hausse des tarifs est contenue dans la limite de 5%, la collectivité prenant à sa charge une partie des coûts supplémentaires ainsi engendrés. Vous en retrouverez le détail dans cette brochure qui récapitule par ailleurs l'ensemble des modalités d'inscription et de fonctionnement du pôle.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Caroline LEVANNIER
Adjointe en charge de l'enfance
et de la jeunesse



Qu'est ce que c'est ?

Les accueils périscolaires concernent l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune, à partir de 3 ans (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre).



Le Pôle Enfance-Éducation-Culture organise :

Les accueils avant et après la classe

De 7h30 à l'entrée en classe, et de la sortie jusqu'à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'équipe d'animation propose des moments de détente aux enfants au travers d'activités multiples et variées, dans le respect de leur choix et de leur rythme de vie. Ces accueils permettent de répondre aux besoins de garde des familles.

> [Plus d'informations en page 10](#)

L'étude dirigée

L'étude dirigée est proposée pour les élèves du CP au CM2. Encadrée par des enseignants des écoles de la commune, des enseignants retraités ou des étudiants, elle permet aux élèves qui la fréquentent, d'être aidés dans leurs devoirs écrits et de profiter de conditions adéquates pour un travail efficace. Les enfants de CP peuvent s'inscrire à compter du mois de janvier, le 1^{er} trimestre étant réservé aux enfants de CE1 à CM2.

> [Plus d'informations en page 13](#)

L'anglais en s'amusant

25 séances pour s'initier à la langue anglaise pour les enfants à partir de 3 ans. Cette activité, en partenariat avec l'association Mini-schools, se déroule de 16h45 à 17h45 les jours d'école, à raison d'une fois par semaine.

> [Plus d'informations en page 14](#)

La restauration scolaire

Pour tous les élèves de la maternelle au CM2, le déjeuner est non seulement un temps de détente important dans la journée des enfants, mais aussi un temps d'éducation nutritionnelle, de partage et de découverte.

> [Plus d'informations en page 15](#)

Comment ça se passe ?

Pour profiter des services d'accueil, d'animation et de restauration gérés par le Pôle Enfance - Éducation - Culture, vous devez vous inscrire, puis utiliser les outils proposés tout au long de l'année :

Avant l'année scolaire : l'Adhésion

Pour l'accès à tous les services, chaque famille utilisatrice doit remettre un dossier d'adhésion complet, et s'acquitter d'une cotisation familiale de 6€ pour l'année scolaire. Ce montant sera facturé en même temps que les premières prestations périscolaires..

Les inscriptions des enfants s'effectuent en juin de l'année scolaire pour la rentrée suivante (prévoir 10 minutes pour ce rendez-vous annuel).

Par cette adhésion, vous vous engagez à respecter les modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et son règlement intérieur.

Tout changement de situation en cours d'année doit être signalé au Pôle Enfance Éducation Culture et les attestations doivent être apportées au dossier pour sa mise à jour (lieu d'habitation, vaccins...).

En début d'année scolaire : l'Inscription

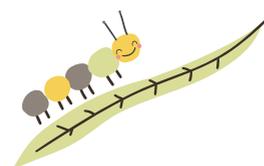
Après votre adhésion, vous recevrez des identifiants pour accéder au Portail Familles, accessible via le site internet de la commune www.porte-de-savoie.fr. L'identifiant est l'adresse mail communiquée dans le dossier d'inscription.

En fonction de vos souhaits, les inscriptions annuelles sont saisies directement par le Pôle Enfance Éducation Culture.

C'est aussi en début d'année que vous pouvez inscrire votre enfant à l'étude dirigée et aux cours d'anglais, directement au Pôle Enfance Éducation Culture lors de l'inscription, ou par email.

Tout au long de l'année : planifier les accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sur le portail familles

Les inscriptions/annulations ponctuelles ou irrégulières concernant les Accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sont gérées directement par vous sur le Portail Familles (voir page suivante).



Le portail familles

Tout au long de l'année scolaire, le Portail Familles vous permet d'effectuer vos planifications en ligne, 7 jours/7, 24 h/24, et ce, **jusqu'au jeudi 10h pour toute réservation ou annulation pour la semaine suivante.**

Vous recevez alors un message de **prise en compte de votre demande par email, qui valide la réservation ou l'annulation.**

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi jusqu'au lundi 10h00 de la même semaine :

- > pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
- > pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**



Que faire en cas d'absence imprévue ? Prévenez-nous !

En cas de maladie de votre enfant entraînant son absence en classe ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), contactez immédiatement le Pôle Enfance Éducation Culture, par téléphone ou email :

- Les accueils matin et soir ne seront pas facturés **sur présentation du bon d'absence ou du certificat médical dans les 48h**
- **Restaurant scolaire : le repas du premier jour d'absence est facturé.**

Malgré tout, **il est important de prévenir** le Pôle Enfance Éducation Culture pour organiser la redistribution des repas « perdus » avant leur mise en circuit ! Et d'éviter à nos équipes de chercher votre enfant...

Dans tous les cas, le justificatif doit être transmis dans les 48 heures au Pôle Enfance Éducation Culture. Si la durée de l'absence est supérieure à une journée, la famille doit impérativement en informer le Pôle Enfance Éducation Culture par téléphone ou email.

En cas de sortie scolaire : vous n'avez pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, l'Accueil de Loisirs est au courant de l'absence de l'enfant.

En cas d'absence de l'enseignant, aucun repas ne pourra être déduit, étant précisé que les enfants sont accueillis et répartis dans les autres classes et peuvent ainsi déjeuner à la cantine.

Le Pôle Enfance Éducation Culture se réserve le droit de facturer la prestation lorsque l'enfant n'est pas présent alors qu'il a été inscrit.

En aucun cas, les repas des enfants absents ne peuvent être récupérés par la famille.

L'encadrement



- Un Pôle Enfance Éducation Culture, sa responsable Marie-Ange LE CERF
- Une commission municipale enfance / éducation, sa maire adjointe Caroline LEVANNIER et sa conseillère municipale déléguée Séverine DEBERNARDI
- Une équipe de professionnels diplômés, titulaires ou contractuels, intervenant sur les temps de restauration scolaire et les accueils (matin, soir).



Marie-Odile BASS



Nelly TEIXEIRA PENDAO



Kathleen BOIS



Catherine BORGNE



Christine DIAS



Véronique CORTÈSE



Lydie DURAND



Jonas GERBELLOT-BARILLON



Morgane Sulpice



Hélène LECLERCQ



Dylan DUBOIS



Élise JUGLAIR



Maryline PETIT



Jaqueline Sulpice



Roxane ZEGHLAMI



Simon DUMOULIN



Isabelle GARET

Les lieux d'accueil



Locaux réservés aux Lutins du Granier

- Une salle d'activités pour les plus de 6 ans et les "extérieurs"
- Une salle d'activités pour les moins de 6 ans dans l'Espace Bellegarde
- Le restaurant scolaire comprenant 2 salles de restauration
- Le bureau de la Direction

Locaux partagés

- Le groupe scolaire public Crincaillé et ses cours de récréation
- L'école publique de Francin et ses cours de récréation
- La salle Montgrabelle
- Le plateau sportif



Sécurisation des accès

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires (plan Vigipirate national), le contrôle d'accès aux lieux d'accueil de vos enfants est aujourd'hui opérationnel. Nous vous demandons de respecter les quelques règles indispensables au bon usage de ces installations :

À l'école élémentaire Crincaillé

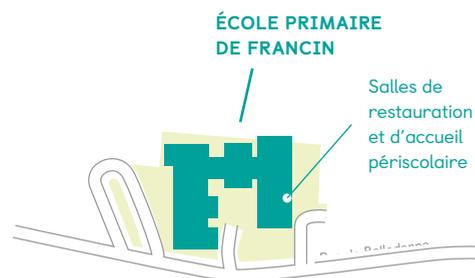
- La récupération des enfants se fait par la porte d'entrée de l'école élémentaire (face au passage piétons) exceptés les jours de beau temps (récupération au portail du square Amédée V).
- Utiliser le bouton d'appel du visiophone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon la liste d'appel journalière) et ira chercher l'enfant dans une des salles de l'établissement.
- Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Ne pas déambuler dans l'école, mais se rendre directement dans la salle plurivalente (2ème porte à gauche après le sas d'entrée).
- Ne pas stationner dans l'école, des enfants encadrés par des enseignants font leurs devoirs et pourraient être dérangés.

À l'espace Bellegarde

- La récupération des enfants se fait par le portillon. Pas d'entrée / sortie par le grand portail.
- Utiliser le bouton d'appel de l'interphone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon la liste d'appel journalière).
- Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

À l'école de Francin

- La récupération des enfants se fait par le portillon. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.



Nos objectifs pédagogiques et éducatifs

- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant
- Valoriser et promouvoir le respect de l'autre
- Favoriser l'éveil, l'apprentissage, la créativité
- Favoriser l'autonomie et la socialisation

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN "PÉRISCOLAIRE"

Avant et après la classe

Prise en charge des enfants : les périmètres de responsabilité

École maternelle

À la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge, dans chaque classe, par les agents municipaux référents.

Les enfants non récupérés par un adulte autorisé sont dirigés vers les services périscolaires (accueil du soir), uniquement dans le cas où la famille possède déjà un dossier d'adhésion de l'année scolaire en cours au Pôle Enfance Éducation Culture.

École élémentaire

À la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge par les agents municipaux référents, dans les couloirs de l'école ou dans la cour (école Saint Maurice).

Seuls les enfants figurant sur les listes d'appel de la prestation sont pris en charge.

Accueil du Matin

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)



7h30 à 8h15

7h30 à 8h20

LIEUX D'ACCUEIL :

À l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les 3>5 ans et dans la salle d'activités du Pôle Enfance Éducation Culture pour les enfants de plus de 5 ans

À la salle périscolaire
(à droite de l'école)

Attention : pas d'accueil après 8 h 15 (traversée des enfants pour rejoindre le groupe scolaire de Crincaillé et l'école Saint-Maurice).

TARIF HORAIRE

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	1,40 €	2,70 €
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,45 €	2,80 €
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,50 €	2,85 €
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	1,60 €	2,90 €
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	1,65 €	3,00 €
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	1,95 €	3,15 €
QF 7 (QF > 2101)	2,10 €	3,15 €

Toute prestation entamée est due.

N'oubliez pas d'inscrire ou de désinscrire vos enfants sur le portail famille avant 10h le jeudi de la semaine précédente.

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi jusqu'au lundi 10h00 de la même semaine :

- > pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
- > pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**

(détails en page 6)



Accueil du Soir

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

Étude dirigée

DU CP AU CM2
L'inscription est valable pour le trimestre.
La famille s'engage à l'assiduité de son enfant

16h30 à 18h30

LIEUX D'ACCUEIL :

À l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les 3-5 ans et dans la salle d'activités de l'Accueil de Loisirs pour les enfants de plus de 5 ans (Grande Section de maternelle + CP). À l'école élémentaire Crincaillé (salle plurivalente ou salle de sports ou B.C.D), pour les enfants du CE1 au CM2.

À partir de 18h00, tous les enfants rejoignent l'Espace Bellegarde. L'Accueil de Loisirs se réserve le droit, selon l'effectif du groupe, de le ramener à l'Espace Bellegarde, à partir de 17h30. Vous en serez avertis par email.

À 16h45, les enfants inscrits en étude dirigée rejoignent l'enseignant (voir page 11).

16h30 à 18h30

À la salle
périscolaire
(à droite de l'école)

TARIF HORAIRE		
Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	1,40€	2,70€
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,45€	2,80€
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,50€	2,85€
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	1,60€	2,90€
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	1,65€	3,00€
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	1,95€	3,15€
QF 7 (QF > 2101)	2,10€	3,15€

Toute prestation entamée est due.

Les enfants peuvent choisir entre différentes activités proposées par l'équipe d'animation (dessins, jeux de société, activités en lien avec les projets réfléchis en équipe) ou être eux-mêmes force de propositions. La possibilité est offerte, pour les enfants qui le souhaitent, de commencer leurs devoirs. L'animateur présent dans la salle n'a pas pour rôle d'aider les enfants ; il est garant d'une atmosphère de travail calme.

16h45 à 17h45

LIEUX D'ACCUEIL :

L'étude dirigée est encadrée par des enseignants des écoles de la commune. À défaut du nombre suffisant d'enseignants encadrants, la collectivité pourra faire appel à des enseignants retraités ou à des étudiants.

De 16h30 à 16h45 : goûter à l'accueil du soir. Les enfants inscrits en étude dirigée rejoignent l'enseignant à 16h45.

Les enfants ont la possibilité de rejoindre l'Accueil du soir après 17h45 avec une facturation supplémentaire (tarif Accueil du soir).

La récupération des enfants n'est possible qu'à l'issue de l'étude dirigée.

À partir de 18h00, tous les enfants des Lutins du Granier rejoignent l'Espace Bellegarde.

TARIFS POUR LA PRESTATION		
Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	1,45€	3,35€
QF 2 (QF de 501 à 700)	2,10	3,70€
QF 3 (QF de 701 à 1000)	2,75€	4,35€
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	3,25€	5,00€
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	3,90€	5,65€
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	4,50€	6,30€
QF 7 (QF > 2101)	5,25€	6,30€

Toute prestation entamée est due.

L'étude dirigée permet aux élèves qui la fréquentent, de réaliser le travail inscrit dans les cahiers de textes. L'encadrant est le garant d'une atmosphère de travail calme. L'étude dirigée permet à l'enfant d'être aidé dans ses devoirs écrits ; à l'issue de l'étude dirigée, les leçons ne seront pas forcément sues, il ne s'agit pas d'un soutien scolaire.

Le groupe est ouvert à un maximum de 8 enfants pour un encadrant. Une nouvelle étude sera ouverte lorsqu'un groupe de 8 enfants sera constitué. En dessous de 5 enfants inscrits, l'Accueil de Loisirs se réserve le droit d'annuler cette prestation. Les parents seront tenus informés au maximum le vendredi de la semaine précédente.

Attention !

Il n'y a pas d'étude dirigée la semaine de rentrée scolaire et la semaine précédant la fin de l'année scolaire.



L'Anglais en s'amusant !

DE 3 À 12 ANS EN FONCTION DE L'ATELIER
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre) Nombre de places limité

Restauration scolaire

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)



16h45 à 17h45

16h45 à 17h45

11h45 à 13h35

11h30 à 12h15

LIEUX D'ACCUEIL :

À l'école maternelle de Crincaillé.

À la bibliothèque de l'école

De 16h30 à 16h45 :
Temps de récupération des enfants
et goûter

25 séances pour s'initier à la langue anglaise pour les enfants à partir de 3 ans. Chants, comptines, sketches... en partenariat avec l'association Mini-schools.
Les groupes sont constitués en fonction de l'âge de l'enfant, du nombre d'années d'anglais effectuées. Une réunion d'information, la première quinzaine de septembre est programmée. À cette occasion, les familles intéressées préinscrivent leur enfant.

TARIFS POUR LA PRESTATION

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	268,65 €	
QF 2 (QF de 501 à 700)	271,15 €	
QF 3 (QF de 701 à 1000)	278,65 €	
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	283,65 €	316,15 €
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	293,65 €	
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	306,15 €	
QF 7 (QF > 2101)	311,15 €	

L'engagement de l'enfant se fait pour le cycle de 25 séances,
le règlement total de la prestation est dû.



N'oubliez pas d'inscrire ou de désinscrire vos
enfants sur le portail famille **avant 10h**
jeudi de la semaine précédente.

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi
jusqu'au lundi 10h00 de la même semaine :
> pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
> pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**

(détails en page 6)

FONCTIONNEMENT :

12h à 13h50

12h15 à 13h

Le restaurant scolaire
est divisé en deux salles :

• Une salle pour les enfants de
Maternelle / CP pouvant accueillir
56 enfants.

Les enfants sont servis à table (entrée, fromage
et dessert) et à l'assiette pour le plat chaud,
par des agents d'animation communaux.

• 1 salle pour les enfants d'âge élémentaire
(CE / CM) pouvant accueillir 56 enfants.

Le service est en «self». Les enfants, en
arrivant dans la salle, prennent dans un
premier îlot, le plateau avec les couverts, la
serviette et le pain. Ils se dirigent vers le second
îlot et prennent l'entrée (froide), le fromage et
le dessert. Ils vont s'installer et commencent à
manger l'entrée. Une fois l'entrée terminée, ils
se lèvent et vont chercher le plat chaud. À la
fin du repas, ils débarrassent entièrement leur
plateau (partie laverie).

Le restaurant scolaire
fonctionne en 2 services :

• 2 classes d'élémentaires
et une classe de
maternelle déjeunent en
premier.

Pendant ce temps, les
enfants des deux autres
classes jouent.

• Les 2 autres classes
d'élémentaire et la 2^e
classe de maternelle
déjeunent ensuite.

Le service, assuré par
l'agent de restauration, se
fait à l'assiette.

TARIFS POUR LA PRESTATION

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	3,60 €	4,35 €
QF 2 (QF de 501 à 700)	3,95 €	4,75 €
QF 3 (QF de 701 à 1000)	4,65 €	5,50 €
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	5,00 €	6,75 €
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	5,20 €	7,50 €
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	5,70 €	7,90 €
QF 7 (QF > 2101)	6,15 €	8,05 €

Toute prestation entamée est due.

Le tarif des repas est fixé pour chaque année scolaire par le Conseil Municipal.
Le prix est calculé en tenant compte du coût du repas, des charges de personnel et des frais de
fonctionnement.

Restauration scolaire

Encadrement

L'encadrement des enfants est assuré par des agents communaux, animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur).

Les adultes aident dans la découpe des aliments mais aussi dans l'apprentissage du goût et de la découverte des saveurs, des variétés de fruits et légumes.

Aucune sortie n'est autorisée pendant la pause méridienne sauf cas exceptionnels ayant fait l'objet d'un accord préalable de la responsable du Pôle Enfance Éducation Culture

Bon appétit !

Les repas sont élaborés par un prestataire de service extérieur, homologués par une diététicienne, acheminés en liaison froide puis remis en température sur place par le personnel communal. La restauration scolaire a une vocation collective, elle ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles. **C'est aussi un temps d'éducation nutritionnelle, de partage et de découverte.**

Pour garantir l'équilibre alimentaire, il existe 2 types de portions (maternelle et élémentaire) et le repas est servi aux enfants dans toutes ses composantes. **Aucun aliment non prévu au menu ne peut être introduit (hors panier repas dans le cadre d'un PAI, voir ci-contre).**

Un menu sans viande est proposé. Cette proposition doit être précisée au moment de l'inscription, dans le dossier individuel de l'enfant. Le tarif est maintenu.

Le traiteur du restaurant scolaire

Le marché de repas a été attribué au prestataire Leztroy basé à Serrière en Chautagne.

Ses qualifications, ses références, la diversité de ses menus et son positionnement résolument «développement durable» ont fait l'unanimité auprès des commissions Enfance & Éducation et Appel d'offres qui ont étudié les dossiers des candidats.

La société Leztroy déjà présente dans plusieurs restaurants scolaires du territoire (Saint-Baldoph, Myans, Chignin, Jacob Bellecombette...) privilégie des menus à base de produits bruts issus de l'agriculture biologique et des circuits courts avec des producteurs et fournisseurs locaux.

Au moins une fois par trimestre, les élus, membres de la commission enfance / éducation sont invités à participer au repas.

> Plus d'infos sur www.leztroy-restauration.com



Les menus du mois en cours sont affichés à l'entrée des écoles et consultables sur le site de la mairie :

www.porte-de-savoie.fr

Repas à thème

L'équipe d'animation, en lien avec le prestataire de repas, dans le souci de développer davantage la qualité de ce service, concocte à chaque rentrée scolaire, un « voyage culinaire » (5 pays).

Les salles de restauration sont, à chaque repas à thème, aux couleurs du pays. Tous les éléments de décoration sont fabriqués par les enfants pendant les temps d'Accueil du matin et du soir.

Santé

Le personnel communal chargé de la surveillance et du service n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants.

Aucun enfant n'est autorisé à introduire et à prendre un médicament dans les locaux du service de restauration collective.

Le représentant légal de l'enfant qui doit suivre un traitement médical doit demander au médecin traitant un traitement tenant compte des contraintes du service de restauration scolaire.

PAI : le Projet d'Accueil Individualisé

Les enfants victimes d'allergie ou d'intolérance alimentaire **attestée médicalement**, doivent être signalés au Pôle Enfance Éducation Culture.

Si tel est votre cas, vous devez établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), renouvelable chaque année. Il est à demander auprès du directeur de l'école. L'enfant pourra alors apporter son panier-repas qui sera à déposer par les parents chaque matin, à la garderie. Un tarif spécifique pour cette prestation est appliqué.

Les paniers-repas ne sont autorisés que pour les enfants bénéficiant d'un PAI.

N'oubliez pas d'inscrire ou de désinscrire vos enfants sur le portail famille avant 10h le jeudi de la semaine précédente.

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi jusqu'au lundi 10h00 de la même semaine :
> pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
> pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**

(détails en page 6)

Mémo

MODALITÉS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Service minimum d'accueil

En cas de grève d'au moins 25% des enseignants des écoles maternelles ou élémentaires publiques, la commune de Porte-de-Savoie assure, dans la limite de ses capacités, un service minimum d'accueil, dans les conditions prévues dans la loi du 20 août 2008. Les services périscolaires et la restauration scolaire sont également maintenus.

Objets personnels

Il est recommandé aux parents d'éviter que leurs enfants soient en possession d'objets personnels avec ou sans valeur, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'échange, de perte ou de vol de ces objets.

Incident et accident

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille sur la fiche d'inscription est prévenu par téléphone, le directeur de l'école ou l'enseignant de l'enfant est informé.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions nécessaires (pompiers ou SAMU). Le responsable légal est immédiatement informé.

Le quotient familial

Le quotient familial (Q.F.) permet une tarification ajustée aux ressources des familles. Ce paramètre qui sert à la facturation de toutes les prestations est délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le QF est valable toute l'année scolaire. En cas de changement important de ressources au cours de l'année scolaire, la famille peut demander, une fois, la révision de sa situation et donc la prise en compte de son nouveau quotient familial. La demande accompagnée du justificatif de QF sera adressée par écrit au Pôle Enfance Éducation Culture. Le changement sera effectif le mois suivant la demande.

Le QF peut, à titre exceptionnel (radiation de la CAF par exemple) être calculé par le Pôle Enfance Éducation Culture sur présentation des justificatifs de ressources de la famille.

Facturation et règlement

Une facture mensuelle sera adressée par mail aux familles. Le règlement est possible par chèque ou par prélèvement automatique. Les tickets Cesu ne sont pas acceptés.

Passée la date limite de règlement, ne pas déposer le chèque dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance Éducation Culture, mais attendre la réception de l'avis des sommes à payer envoyé par le Trésor Public. Le règlement se fera directement auprès du Trésor Public en rappelant les références (numéro de titre, montant...).

Déménagement de la famille

Le tarif appliqué à la famille dépend du fait qu'elle est domiciliée ou non sur la commune de Porte-de-Savoie. En cas de déménagement en cours d'année, la famille doit en informer le bureau du Pôle Enfance Éducation Culture. Le tarif « Hors commune » est appliqué à la date du déménagement.

Pôle enfance - éducation - culture

94, place de la mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél. 04 79 28 17 04
periscolaire@porte-de-savoie.fr

www.porte-de-savoie.fr
> Accès au « Portail Familles »



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

Horaires des écoles

Lundi	Saint Maurice 8h30 ▶ 11h45 13h45 ▶ 16h30	Francin 8h30 ▶ 11h30 13h30 ▶ 16h30
Mardi	ouverture des portes à 8h20 et 13h35	ouverture des portes à 8h20 et 13h20
Jeudi	Crincaillé Maternelle 8h30 ▶ 11h45 13h45 ▶ 16h30	Crincaillé Élémentaire 8h30 ▶ 12h00 14h00 ▶ 16h30
Vendredi	ouverture des portes à 8h20 et 13h35	ouverture des portes à 8h20 et 13h50

Vacances

Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Rentrée lundi 4 septembre 2023	Toussaint samedi 21 octobre 2023 ▼ lundi 6 novembre 2023	Noël samedi 23 décembre 2023 ▼ lundi 8 janvier 2024
Hiver samedi 17 février 2024 ▼ lundi 4 mars 2024	Printemps samedi 13 avril 2024 ▼ lundi 29 avril 2024	Été samedi 6 juillet 2024

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024.